

Département  
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

-----

Certifié affiché sur la  
page dédiée du site  
internet du Syndicat  
Mixte

Le 28 MARS 2023

Convocation faite

Le 27 février 2023

ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES  
en date du 25 mars 2019

-----

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Comité Syndical  
du SCoT Nord Ardennes

-----

Séance du 6 mars 2023

-----

PREFECTURE DES ARDENNES

24 MARS 2023

ARRIVEE

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six mars à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

### Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Marie BARREDA – Mme Elisabeth BONILLO-DERAM – MM. Jean-Louis BOUCHER – Philippe CANOT – Philippe CLAUDE – Ghislain DEBAIFFE – Mme Marie-Pierre DEBREUX – MM. Bernard DEKENS (pouvoir de M. SONNET) – Patrick FOSTIER – Kevin GENGOUX (pouvoir de M. DEPAIX) – Didier HERBILLON (pouvoir de Mme de MONTGON) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY (pouvoir de Mme CARDON) – MM. Gilles MICHEL – Jean Louis SWARTVAGHER (pouvoir de M. LEROY) – Claude WALLENDORFF.

Membres suppléants : Mme Arlette BRACONNIER (pouvoir de Mme BEAUDA).

Absents excusés : Mme Marie-Antoinette BEAUDA (pouvoir à Mme BRACONNIER) – M. Ludovic BEAURAIN – Mmes Beatrice CARDON (pouvoir à Mme JEANTY MARQUIGNY) – Inès DE MONTGON (pouvoir à M. HERBILLON) – MM. Régis DEPAIX (pouvoir à M. GENGOUX) – Jérémy DUPUY – Frédéric LATOUR – Miguel LEROY (pouvoir à M. SWARTVAGHER) – André LIEBEAUX – Jean-Pol OURY – Fabien PRIGNON – Mme Stéphanie SGIARROVELLO – MM. Mathieu SONNET (pouvoir à M. DEKENS) – Marc WATHY.

Monsieur Bernard DEKENS (CC. Ardenne Rives de Meuse) est nommé secrétaire de séance.

---

### OBJET :

2023-03-001. Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale :  
position commune sur le choix des Zones d'Activités  
Commerciales préférentielles

Considérant l'avis favorable, à la majorité, au Bureau du 29 novembre 2022, sur les formulations inscrites au volet économique du Document d'Orientation et d'Objectifs comprenant le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) conformément au débat avec ses corrections apportées et à l'état des échanges,

Entendu M. HERBILLON rappeler que suite aux bureaux du 29 novembre et du 14 décembre 2022, il a été demandé aux intercommunalités membres de se pencher sur les 31 Zones d'Activités Commerciales (ZAC) déclarées en vue d'effectuer ou non une sélection, ce nombre étant jugé important pour le territoire du SCoT Nord-Ardenne,

Entendu M. HERBILLON souligner que les ZAC dites « préférentielles » sont destinées à être dédiées prioritairement à l'installation de commerces de + 1 000 m<sup>2</sup>,

Entendu M. HERBILLON informer que les échanges tenus lors du Bureau syndical du 6 mars ont permis de réduire à 14 le nombre de ZAC dites « préférentielles »,

Entendu M. WALLENDORFF interroger sur la ZAC maintenue pour la Commune de GIVET et souhaiter qu'il soit maintenu la zone d'activités de la route de Beuraing, les autres zones étant remplies,

Entendu M. HERBILLON signaler que les zones de GIVET situées les unes à côté des autres sont fusionnées, cette fusion comprenant la zone d'activités de la route de Beuraing,

Entendu M. HERBILLON demander au Comité Syndical de délibérer pour acter ce choix,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Approuve** la modification de la liste des Zones d'Activités Commerciales préférentielles comme suit :

CC Ardenne rives de Meuse : 2 ZACom

ZACom Rives d'Europe à Givet (issue de la fusion entre les 4 ZA juxtaposées de « Rives d'Europe, Forum, Netto et Beuraing »)

ZACom Intermarché de Vireux Molhain

CC Vallées et Plateau d'Ardenne : 2 ZACom

ZACom ACTIVAL à Bogny sur Meuse

ZACom de Rocroi Nord

CC Portes du Luxembourg : 2 ZACom

ZACom de Douzy (issue de la fusion entre les 3 ZA juxtaposées « Douzy I, II, III »)

ZACom de We à Carignan

CC Ardennes Thiérache : 1 ZACom

ZACom Intermarché de Maubert Fontaine

CA Ardenne Métropole : 7 ZACom

ZACom Croisette/Grand Parc à cheval sur Charleville Mézières et La Francheville (issue de la fusion entre les 2 ZA juxtaposées de « la Croisette et du Grand Parc » sur les communes de Charleville Mézières et La Francheville)

ZACom de Mohon à Charleville Mézières

ZACom de Villers Semeuse (issu de la fusion des ZA juxtaposées de Villers 1 et Villers 2)

ZACom Espace Godard à Sedan

ZACom Tagar à Sedan

ZACom Leclerc à Sedan

ZACom Mac Mahon à Balan

Pour extrait conforme

Le Président

  
Didier HERBILLON

Département  
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

-----

Certifié affiché sur la  
page dédiée du site  
internet du Syndicat  
Mixte

Le 28 MARS 2023

Convocation faite

Le 27 février 2023

ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES  
en date du 25 mars 2019

-----

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Comité Syndical  
du SCoT Nord Ardennes

PREFECTURE DES ARDENNES

Séance du 6 mars 2023

-----

24 MARS 2023

ARRIVEE

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six mars à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

### Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Marie BARREDA – Mme Elisabeth BONILLO-DERAM – MM. Jean-Louis BOUCHER – Philippe CANOT – Philippe CLAUDE – Ghislain DEBAIFFE – Mme Marie-Pierre DEBREUX – MM. Bernard DEKENS (pouvoir de M. SONNET) – Patrick FOSTIER – Kevin GENGOUX (pouvoir de M. DEPAIX) – Didier HERBILLON (pouvoir de Mme de MONTGON) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY (pouvoir de Mme CARDON) – MM. Gilles MICHEL – Jean Louis SWARTVAGHER (pouvoir de M. LEROY) – Claude WALLENDORFF.

Membres suppléants : Mme Arlette BRACONNIER (pouvoir de Mme BEAUDA).

**Absents excusés** : Mme Marie-Antoinette BEAUDA (pouvoir à Mme BRACONNIER) – M. Ludovic BEURAIN – Mmes Beatrice CARDON (pouvoir à Mme JEANTY MARQUIGNY) – Inès DE MONTGON (pouvoir à M. HERBILLON) – MM. Régis DEPAIX (pouvoir à M. GENGOUX) – Jérémy DUPUY – Frédéric LATOUR – Miguel LEROY (pouvoir à M. SWARTVAGHER) – André LIEBEAUX – Jean-Pol OURY – Fabien PRIGNON – Mme Stéphanie SGIARROVELLO – MM. Mathieu SONNET (pouvoir à M. DEKENS) – Marc WATHY.

Monsieur Bernard DEKENS (CC. Ardenne Rives de Meuse) est nommé secrétaire de séance.

---

### OBJET :

**2023-03-002. Information sur la position commune sur les volets foncier et environnement du SCoT Nord-Ardennes (annexe)**

Entendu M. HERBILLON rappeler le déroulement des demandes d'avis aux intercommunalités membres sur les volets « foncier / paysage » et « environnement » du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui correspondent respectivement aux commissions n°3 et n°4,

Entendu M. HERBILLON résumer les grandes décisions prises à l'issue du bureau syndical du 17 janvier 2023,

Entendu M. HERBILLON évoquer les débats au Sénat sur le retrait des parcs photovoltaïques de la consommation foncière et souligner qu'un avis défavorable a été donné au principe d'impacter sur l'enveloppe foncière du territoire du SCoT les projets de parcs photovoltaïques à DOUZY, étant considérés comme des projets d'intérêt intercommunal,

Entendu M. HERBILLON informer qu'au sujet du développement de la méthanisation, il a été proposé une reformulation soit que les politiques locales d'urbanisme permettent le développement de méthaniseurs dès lors que cela ne concurrence pas la fonction nourricière de l'agriculture locale, qu'il ne compromet pas la préservation des sites naturels, que le dimensionnement raisonnable du site reste à l'échelle de l'exploitation, que les incidences paysagères et les nuisances demeurent encadrées et que le projet est accepté par la population locale,

Entendu M. HERBILLON rendre compte de la demande des Communautés de Communes Ardenne rives de Meuse et Vallées et Plateau d'Ardenne de modifier l'armature territoriale afin de placer les Communes de HAYBES, MONTHERME, VIREUX-MOLHAIN et VIREUX-WALLERAND en pôle urbain afin de constituer les ensembles HAYBES/FUMAY, BOGNY-SUR-MEUSE/MONTHERME, VIREUX-MOLHAIN/VIREUX-WALLERAND et signaler qu'il n'était pas en faveur, dans un premier temps, de ces propositions, craignant une déstabilisation du travail fait et estimant que leur portée était limitée,

Entendu M. DEKENS informer du contexte de la demande de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse soit le souhait de faire apparaître la continuité urbaine existant entre HAYBES/FUMAY et VIREUX-MOLHAIN/VIREUX-WALLERAND,

Entendu M. PICARD de l'Agence d'urbanisme de REIMS informer des répercussions pour les Communautés de Communes Ardenne rives de Meuse et Vallées et Plateau d'Ardenne des modifications demandées,

Entendu M. HERBILLON informer que le bureau a donné, à l'unanimité, un avis favorable à la modification de l'armature territoriale dès lors qu'elle n'impacte pas les autres Communautés membres,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Prend acte** de cette information.

Pour extrait conforme  
Le Président

  
Didier HERBILLON

Département  
Des ARDENNES

=====  
ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES  
-----

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29  
-----

Certifié affiché sur la  
page dédiée du site  
internet du Syndicat  
Mixte

Le 28 MARS 2023

Convocation faite

Le 27 février 2023

ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES  
en date du 25 mars 2019

-----  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Comité Syndical  
du SCoT Nord Ardennes

PREFECTURE DES ARDENNES

-----  
Séance du 6 mars 2023  
-----

24 MARS 2023

ARRIVEE

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six mars à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

**Étaient présents :**

Membres titulaires : M. Jean-Marie BARREDA – Mme Elisabeth BONILLO-DERAM – MM. Jean-Louis BOUCHER – Philippe CANOT – Philippe CLAUDE – Ghislain DEBAIFFE – Mme Marie-Pierre DEBREUX – MM. Bernard DEKENS (pouvoir de M. SONNET) – Patrick FOSTIER – Kevin GENGOUX (pouvoir de M. DEPAIX) – Didier HERBILLON (pouvoir de Mme de MONTGON) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY (pouvoir de Mme CARDON) – MM. Gilles MICHEL – Jean Louis SWARTVAGHER (pouvoir de M. LEROY) – Claude WALLENDORFF.

Membres suppléants : Mme Arlette BRACONNIER (pouvoir de Mme BEAUDA).

**Absents excusés** : Mme Marie-Antoinette BEAUDA (pouvoir à Mme BRACONNIER) – M. Ludovic BEAURAIN – Mmes Beatrice CARDON (pouvoir à Mme JEANTY MARQUIGNY) – Inès DE MONTGON (pouvoir à M. HERBILLON) – MM. Régis DEPAIX (pouvoir à M. GENGOUX) – Jérémy DUPUY – Frédéric LATOUR – Miguel LEROY (pouvoir à M. SWARTVAGHER) – André LIEBEAUX – Jean-Pol OURY – Fabien PRIGNON – Mme Stéphanie SGIARROVELLO – MM. Mathieu SONNET (pouvoir à M. DEKENS) – Marc WATHY.

Monsieur Bernard DEKENS (CC. Ardenne Rives de Meuse) est nommé secrétaire de séance.

**OBJET :**

**2023-03-003. Point sur l'avancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Entendu M. HERBILLON rappeler le déroulement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le travail en cours sur les programmes d'actions des intercommunalités membres,

Entendu M. HERBILLON informer que le Syndicat Mixte a produit une demande de cadrage préalable sur l'évaluation environnementale du PCAET à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe),

Entendu M. HERBILLON signaler que la validation du projet définitif du PCAET est attendue pour la fin d'année 2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Prend acte** de cette information.

Pour extrait conforme  
Le Président



Didier HERBILLON

Certifié affiché sur la  
page dédiée du site  
internet du Syndicat  
Mixte

Le 2 MARS 2023

Convocation faite

Le 27 février 2023

-----  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Comité Syndical  
du SCoT Nord Ardennes

PREFECTURE DES ARDENNES

-----  
Séance du 6 mars 2023

22 MARS 2023

ARRIVEE

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six mars à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

**Étaient présents :**

Membres titulaires : M. Jean-Marie BARREDA – Mme Elisabeth BONILLO-DERAM – MM. Jean-Louis BOUCHER – Philippe CANOT – Philippe CLAUDE – Ghislain DEBAIFFE – Mme Marie-Pierre DEBREUX – MM. Bernard DEKENS (pouvoir de M. SONNET) – Patrick FOSTIER – Kevin GENGOUX (pouvoir de M. DEPAIX) – Didier HERBILLON (pouvoir de Mme de MONTGON) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY (pouvoir de Mme CARDON) – MM. Gilles MICHEL – Jean Louis SWARTVAGHER (pouvoir de M. LEROY) – Claude WALLENDORFF.

Membres suppléants : Mme Arlette BRACONNIER (pouvoir de Mme BEAUDA).

**Absents excusés** : Mme Marie-Antoinette BEAUDA (pouvoir à Mme BRACONNIER) – M. Ludovic BEAURAIN – Mmes Beatrice CARDON (pouvoir à Mme JEANTY MARQUIGNY) – Inès DE MONTGON (pouvoir à M. HERBILLON) – MM. Régis DEPAIX (pouvoir à M. GENGOUX) – Jérémy DUPUY – Frédéric LATOUR – Miguel LEROY (pouvoir à M. SWARTVAGHER) – André LIEBEAUX – Jean-Pol OURY – Fabien PRIGNON – Mme Stéphanie SGIARROVELLO – MM. Mathieu SONNET (pouvoir à M. DEKENS) – Marc WATHY.

Monsieur Bernard DEKENS (CC. Ardenne Rives de Meuse) est nommé secrétaire de séance.

---

**OBJET :**

**2023-03-004. Modification de la localisation du Siège du Syndicat Mixte**

Vu l'article 2 des statuts du Syndicat Mixte portant sur l'adresse du Siège,

Considérant que le Syndicat a lancé le recrutement d'une personne pour la direction de la structure,

Entendu M. HERBILLON informer de son souhait que le poste soit situé à SEDAN en vue de faciliter les échanges quotidiens et accroître ainsi l'efficacité du travail à mener,

Entendu M. HERBILLON que la localisation du siège du Syndicat Mixte serait à changer et qu'il conviendrait donc de modifier les statuts du Syndicat Mixte comme suit : Mairie de SEDAN - 6 rue de La Rochefoucauld 08200 SEDAN,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau syndical du 6 mars 2023,

Vu les articles L. 5211-20 et L.5721-2 du CGCT,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Approuve** la modification de la localisation du Siège du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne comme suit :

Mairie de SEDAN - 6 rue de La Rochefoucauld 08200 SEDAN.

\* **Approuve** le lancement de la procédure de modification des statuts.

Pour extrait conforme  
Le Président

  
Didier HERBILLON

PRÉFECTURE DES ARDENNES

22 MARS 2023

ARRIVÉE



Département  
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

-----

Certifié affiché sur la  
page dédiée du site  
internet du Syndicat  
Mixte

Le 28 MARS 2023

Convocation faite

Le 27 février 2023

ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES  
en date du 25 mars 2019

-----

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Comité Syndical  
du SCoT Nord Ardennes

PREFECTURE DES ARDENNES

Séance du 6 mars 2023

-----

24 MARS 2023

ARRIVEE

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six mars à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

### Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Marie BARREDA – Mme Elisabeth BONILLO-DERAM – MM. Jean-Louis BOUCHER – Philippe CANOT – Philippe CLAUDE – Ghislain DEBAIFFE – Mme Marie-Pierre DEBREUX – MM. Bernard DEKENS (pouvoir de M. SONNET) – Patrick FOSTIER – Kevin GENGOUX (pouvoir de M. DEPAIX) – Didier HERBILLON (pouvoir de Mme de MONTGON) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY (pouvoir de Mme CARDON) – MM. Gilles MICHEL – Jean Louis SWARTVAGHER (pouvoir de M. LEROY) – Claude WALLENDORFF.

Membres suppléants : Mme Arlette BRACONNIER (pouvoir de Mme BEAUDA).

Absents excusés : Mme Marie-Antoinette BEAUDA (pouvoir à Mme BRACONNIER) – M. Ludovic BEAURAIN – Mmes Beatrice CARDON (pouvoir à Mme JEANTY MARQUIGNY) – Inès DE MONTGON (pouvoir à M. HERBILLON) – MM. Régis DEPAIX (pouvoir à M. GENGOUX) – Jérémy DUPUY – Frédéric LATOUR – Miguel LEROY (pouvoir à M. SWARTVAGHER) – André LIEBEAUX – Jean-Pol OURY – Fabien PRIGNON – Mme Stéphanie SGIARROVELLO – MM. Mathieu SONNET (pouvoir à M. DEKENS) – Marc WATHY.

Monsieur Bernard DEKENS (CC. Ardenne Rives de Meuse) est nommé secrétaire de séance.

---

### OBJET :

**2023-03-005. Mode d'affichage des actes du Syndicat Mixte suite à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021,

Considérant que seuls les actes publiés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 doivent faire l'objet d'une publication électronique pour être exécutoires,

Vu les articles L. 5211-3 et L. 5711-1 du CGCT,

Considérant que les Communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés avaient la possibilité de choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Considérant que le Syndicat Mixte n'a pas délibéré à ce sujet avant cette date et que voie de conséquence, les actes sont obligatoirement publiés par voie électronique,

Considérant que l'assemblée délibérante peut modifier ce choix à tout moment,

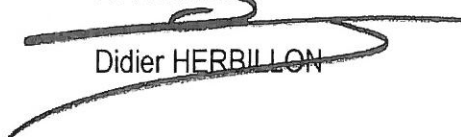
Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, du Bureau du 17 janvier 2023, pour le maintien de l'affichage des actes par voie dématérialisée, soit sur le site internet du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Approuve** le maintien de l'affichage des actes par voie dématérialisée, affichage qui sera réalisé depuis le site internet du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne.

Pour extrait conforme

Le Président



Didier HERBILLON

Département  
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

-----

Certifié affiché sur la  
page dédiée du site  
internet du Syndicat  
Mixte

Le 28 MARS 2023

Convocation faite

Le 27 février 2023

ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES  
en date du 25 mars 2019

-----

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Comité Syndical  
du SCoT Nord Ardennes

-----

Séance du 6 mars 2023

-----

PREFECTURE DES ARDENNES

24 MARS 2023

ARRIVEE

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six mars à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

### Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Marie BARREDA – Mme Elisabeth BONILLO-DERAM – MM. Jean-Louis BOUCHER – Philippe CANOT – Philippe CLAUDE – Ghislain DEBAIFFE – Mme Marie-Pierre DEBREUX – MM. Bernard DEKENS (pouvoir de M. SONNET) – Patrick FOSTIER – Kevin GENGOUX (pouvoir de M. DEPAIX) – Didier HERBILLON (pouvoir de Mme de MONTGON) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY (pouvoir de Mme CARDON) – MM. Gilles MICHEL – Jean Louis SWARTVAGHER (pouvoir de M. LEROY) – Claude WALLENDORFF.

Membres suppléants : Mme Arlette BRACONNIER (pouvoir de Mme BEAUDA).

Absents excusés : Mme Marie-Antoinette BEAUDA (pouvoir à Mme BRACONNIER) – M. Ludovic BEAURAIN – Mmes Beatrice CARDON (pouvoir à Mme JEANTY MARQUIGNY) – Inès DE MONTGON (pouvoir à M. HERBILLON) – MM. Régis DEPAIX (pouvoir à M. GENGOUX) – Jérémy DUPUY – Frédéric LATOUR – Miguel LEROY (pouvoir à M. SWARTVAGHER) – André LIEBEAUX – Jean-Pol OURY – Fabien PRIGNON – Mme Stéphanie SGIARROVELLO – MM. Mathieu SONNET (pouvoir à M. DEKENS) – Marc WATHY.

Monsieur Bernard DEKENS (CC. Ardenne Rives de Meuse) est nommé secrétaire de séance.

---

### OBJET :

**2023-03-006. Débat d'Orientations Budgétaires 2023 (annexes)**

Vu les articles L.2312-1 et L.5722-1 à L.5722-9 du CGCT,

Entendu la présentation de M. HERBILLON,

Entendu M. HERBILLON apporter des précisions relatives au document de présentation des orientations budgétaires,

Entendu M. CLAUDEL informer que certaines dépenses induites par le recrutement d'une personne à la direction du Syndicat Mixte n'ont pas été évaluées comme les frais de location de locaux ou l'achat de matériels informatiques et qu'une erreur a été effectuée, le montant signalé comme arrondi à l'article 62 878 n'ayant pas été appliqué dans le calcul final,

Entendu M. HERBILLON appeler à prévoir un montant en investissement et une augmentation des frais salariaux afin de comprendre les dépenses liées à une mise à disposition de personnel pour le secrétariat,

Entendu M. WALLENDORFF interroger sur le prestataire recruté pour effectuer l'inventaire du patrimoine fortifié nord-ardennais,

Entendu M. HERBILLON signaler que l'élaboration de l'inventaire du patrimoine fortifié nord-ardennais est assuré par l'Agence d'urbanisme de Reims dans le cadre de son programme de travail annuel,

Entendu M. SWARTVAGHER interroger sur le montant de cotisation qui fut appelé aux intercommunalités membres en 2022,

Entendu M. HERBILLON répondre que le montant total appelé fut de 100 000 € soit, suivant la répartition effectuée, 13 793,10 € pour la CC Ardennes Thiérache, 17 241,38 € pour les CC Ardenne rives de Meuse, Portes du Luxembourg et Vallées et Plateau d'Ardenne et 34 482,76 € pour la CA Ardenne Métropole,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Prend acte** de la tenue de ce débat sur la base du rapport annexé à la délibération,

\* **Approuve** le principe de réviser à la hausse les frais de personnel et d'inscrire des dépenses en investissement en vue d'équiper le bureau de la direction du Syndicat Mixte.

Pour extrait conforme  
Le Président

  
Didier HERBILLON

Département  
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

Certifié affiché sur la  
page dédiée du site  
internet du Syndicat  
Mixte

Le 28 MARS 2023  
Convocation faite  
Le 27 février 2023

ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES  
en date du 25 mars 2019

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Comité Syndical  
du SCoT Nord Ardennes

PREFECTURE DES ARDENNES

Séance du 6 mars 2023

24 MARS 2023

ARRIVEE

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six mars à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

### Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Marie BARREDA – Mme Elisabeth BONILLO-DERAM – MM. Jean-Louis BOUCHER – Philippe CANOT – Philippe CLAUDE – Ghislain DEBAIFFE – Mme Marie-Pierre DEBREUX – MM. Bernard DEKENS (pouvoir de M. SONNET) – Patrick FOSTIER – Kevin GENGOUX (pouvoir de M. DEPAIX) – Didier HERBILLON (pouvoir de Mme de MONTGON) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY (pouvoir de Mme CARDON) – MM. Gilles MICHEL – Jean Louis SWARTVAGHER (pouvoir de M. LEROY) – Claude WALLENDORFF.

Membres suppléants : Mme Arlette BRACONNIER (pouvoir de Mme BEAUDA).

Absents excusés : Mme Marie-Antoinette BEAUDA (pouvoir à Mme BRACONNIER) – M. Ludovic BEAURAIN – Mmes Beatrice CARDON (pouvoir à Mme JEANTY MARQUIGNY) – Inès DE MONTGON (pouvoir à M. HERBILLON) – MM. Régis DEPAIX (pouvoir à M. GENGOUX) – Jérémy DUPUY – Frédéric LATOUR – Miguel LEROY (pouvoir à M. SWARTVAGHER) – André LIEBEAUX – Jean-Pol OURY – Fabien PRIGNON – Mme Stéphanie SGIARROVELLO – MM. Mathieu SONNET (pouvoir à M. DEKENS) – Marc WATHY.

Monsieur Bernard DEKENS (CC. Ardenne Rives de Meuse) est nommé secrétaire de séance.

### OBJET :

2023-03-007. Demande d'avis sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de RENWEZ

Vu l'article L.132-9 du Code de l'urbanisme,

Considérant le courrier en date du 17 janvier 2023, reçu le 6 février 2023, la Commune de RENWEZ a transmis au Syndicat Mixte son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vu la délibération n° 2019-05-013 du 13 mai 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau syndical du 6 mars 2023 formulé sur la base de l'avis de M. DEPAIX, Vice-Président dont le territoire est concerné par cette requête,

Considérant la teneur de la modification de droit commun du PLU de RENWEZ,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Donne** un avis favorable à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de RENWEZ,

\* **Donne** délégation au Président pour en informer les parties concernées.

Pour extrait conforme

Le Président

Didier HERBILLON



Département  
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

Certifié affiché sur la  
page dédiée du site  
internet du Syndicat  
Mixte

Le 28 MARS 2023

Convocation faite

Le 27 février 2023

ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES  
en date du 25 mars 2019

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Comité Syndical  
du SCoT Nord Ardennes

PREFECTURE DES ARDENNES

Séance du 6 mars 2023

24 MARS 2023

ARRIVEE

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six mars à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n° 2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Sedan sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

### Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Marie BARREDA – Mme Elisabeth BONILLO-DERAM – MM. Jean-Louis BOUCHER – Philippe CANOT – Philippe CLAUDE – Ghislain DEBAIFFE – Mme Marie-Pierre DEBREUX – MM. Bernard DEKENS (pouvoir de M. SONNET) – Patrick FOSTIER – Kevin GENGOUX (pouvoir de M. DEPAIX) – Didier HERBILLON (pouvoir de Mme de MONTGON) – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY (pouvoir de Mme CARDON) – MM. Gilles MICHEL – Jean Louis SWARTVAGHER (pouvoir de M. LEROY) – Claude WALLENDORFF.

Membres suppléants : Mme Arlette BRACONNIER (pouvoir de Mme BEAUDA).

Absents excusés : Mme Marie-Antoinette BEAUDA (pouvoir à Mme BRACONNIER) – M. Ludovic BEURAIN – Mmes Beatrice CARDON (pouvoir à Mme JEANTY MARQUIGNY) – Inès DE MONTGON (pouvoir à M. HERBILLON) – MM. Régis DEPAIX (pouvoir à M. GENGOUX) – Jérémy DUPUY – Frédéric LATOUR – Miguel LEROY (pouvoir à M. SWARTVAGHER) – André LIEBEAUX – Jean-Pol OURY – Fabien PRIGNON – Mme Stéphanie SGIARROVELLO – MM. Mathieu SONNET (pouvoir à M. DEKENS) – Marc WATHY.

Monsieur Bernard DEKENS (CC. Ardenne Rives de Meuse) est nommé secrétaire de séance.

### OBJET :

**2023-03-008. Date et lieu des prochaines réunions du Comité Syndical et du Bureau**

Considérant la coutume de fixer les dates des prochaines réunions en fin de séance du Comité Syndical et de faire tourner les lieux de réunions entre les EPCI membres,

Entendu M. HERBILLON proposer que les prochaines réunions du Bureau et du Comité Syndical soient organisées le 13 avril 2023 à partir de 14h00 à CHARLEVILLE-MEZIERES,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Prend acte** de cette information.

Pour extrait conforme

Le Président

Didier HERBILLON